

**DELIBÉRATION N° 17/2020
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 8 Juillet 2020

Institution d'un forfait mobilités durables

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Article 1 : Décide d'instituer un forfait mobilités durables au bénéfice des personnels titulaires et contractuels des services centraux dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Autorise le directeur de l'AEFE à mettre en œuvre ce forfait.

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 8 juillet 2020

La Présidente du conseil
d'administration par intérim,


Laurence AUER